

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 25 (1937)
Heft: 5

Artikel: La vie extérieure de l'Abbaye de la Fille-Dieu [suite]
Autor: Pittet, Romain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA VIE EXTÉRIEURE DE L'ABBAYE DE LA FILLE-DIEU

par l'abbé ROMAIN PITTEL,
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

(*Suite.*)

AFFILIATION DE LA FILLE-DIEU AUX CISTERCIENS RÉFORMÉS OU DE L'ÉTROITE OBSERVANCE LA RÉVÉRENDE MÈRE ABBESSE LUTGARDE MENÉTREY

Depuis la suppression d'Hauterive par le gouvernement radical de Fribourg en 1848, la Fille-Dieu n'avait plus de Père Immédiat. Le 1^{er} mars 1850, Dom Aloys Dosson, dernier Abbé, qui s'était retiré auprès de son frère à Fétigny, écrivait à la Maigrauge, et probablement aussi à la Fille-Dieu, une lettre dont nous citons le passage suivant: « ...Comme les forces me manquent... et comme je ne suis plus d'ailleurs Abbé d'Hauterive, je renonce, bien malgré moi, à l'honneur et au plaisir que j'ai eu d'être votre Supérieur. Je vous relève toutes de la promesse d'obéissance que vous m'avez faite. L'unique chose que je vous demande en grâce et que je vous conjure de bien mettre en pratique, c'est de vous tenir inébranlablement attachées à votre Sainte Règle et à vos Constitutions, et de vous opposer de toutes vos forces à leur destruction. » Il mourut dans sa retraite de Fétigny le 22 novembre 1853. Comme le couvent était exempt, il restait donc immédiatement soumis au Saint-Siège, et par délégation, à titre

provisoire, il fut placé sous la juridiction du Nonce apostolique en Suisse, Monseigneur Bovieri, demeurant alors à Lucerne. Il essaya, dès 1854, de se relier à l'Ordre de Cîteaux par l'abbaye de Mehrerau. Voici la réponse faite, le 7 mars 1854, dans un français un peu douteux, par l'Abbé de ce monastère à la démarche tentée dans ce but par l'Abbesse Caroline Perrier: « Avant tout, mes sincères remerciements des sentiments filiaux que vous exprimiez dans votre lettre du 22 février 1854, de l'intérêt que vous me témoignez et de vos ferventes prières dont j'ai besoin dans l'affaire difficile où je me trouve actuellement. Ce qui regarde l'incertitude qui vous tourmente, ne sachant si votre communauté est aussi sous la nonciature, — ou celle seulement à Hauterive et à la Maigrauge ? Pour cela, il vous faut remarquer que depuis longtemps, et même recevant la charge de visiteur général, Monseigneur Bovieri m'avait rappelé par un écrit, que la Hauterive et ses deux couvents de religieuses dans le canton de Fribourg, dépendants de ce premier, soient mises jusqu'à nouvel ordre sous la nonciature, à cause de circonstances singulières. Il n'y a donc pas à douter que votre maison y est comprise, et que vous devez reconnaître, comme supérieur intérim, Monseigneur Bovieri, n'ayant plus de Père Immédiat, et les couvents de notre Ordre à Fribourg étant déclarés exclus de ma juridiction immédiate. Si donc vous souhaitez ma personne en qualité de visiteur, je ne pourrai répondre à vos désirs, par rapport à l'ordonnance du Saint-Siège. Outre cela, j'y serais guère capable, n'étant point versé dans la langue française. Cependant soyez assurée que j'écrirai sur-le-champ à Monseigneur Bovieri et le prierai de bien vouloir donner aussi pour visiteur Monseigneur Yendly, vicaire général. En attendant, tâchez de conserver pour le futur l'esprit de la Règle, en son premier zèle, afin d'obtenir du Seigneur, par l'accomplissement fidèle des devoirs de votre sainte vocation, par de ferventes prières, la grâce de voir tourner ces circonstances difficiles pour le bien et l'avantage de votre maison. Pour l'avenir, je me recommande comme

toute la communauté à vos saintes prières, et vous assure de nouveau de mon empressement à vous être utile autant qu'il sera en mon pouvoir.¹ » Sur la demande de l'Abbé de Wettingen, maintenant à Mehrerau, le Nonce nomma Mgr Yendly, vicaire général du diocèse de Lausanne, visiteur de la Fille-Dieu. Le 20 octobre 1854, ce dernier arrivait au monastère. Dans sa carte de visite, il se plaît à reconnaître le bon esprit de la petite communauté qui, ne l'oubliions pas, était sous le coup d'un arrêt de mort et traversait des années fort dures. « D'abord, dit-il, j'éprouve le besoin de vous exprimer ma satisfaction de la manière dont vous m'avez reçu et de la franchise avec laquelle vous m'avez manifesté ce que vous avez cru devoir me manifester. Par là, je crois avoir acquis une connaissance entière de votre maison. Je suis heureux de pouvoir vous dire que rien de grave, rien d'important ne m'a été signalé. Votre communauté se trouve dans un état aussi satisfaisant qu'elle peut l'être dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons, et après la crise par laquelle vous venez de passer. » Nous avons noté déjà qu'à partir de 1848, le directeur du couvent changea fréquemment; nous n'y revenons pas. Nous ne ferons que suivre l'ordre chronologique des événements.

En 1857, le nouveau gouvernement conservateur de Fribourg permettait au couvent de rouvrir ses portes et de recevoir des novices. Le 14 mai 1862, le Nonce, Mgr Bovieri, vint visiter lui-même la communauté. Au cours de cette visite fut introduite une réforme importante touchant la pauvreté; c'est la suppression du pécule. Le visiteur engagea les religieuses à mettre en commun l'argent qu'elles retireraient de la vente de leurs petits travaux et le revenu des pensions particulières. Elles apportèrent donc leur petite somme au Nonce qui rétablit la

¹ Pour ce chapitre, nous avons consulté une chronique manuscrite du monastère; les lettres et pièces citées se trouvent aux archives de la Fille-Dieu. Comme elles ne sont pas classées, il est inutile de donner des références.

caisse commune. L'une d'elles, la Mère Gertrude Equey, que ce sacrifice éprouvait spécialement, lia si bien sa bourse que Mgr Bovieri ne parvenant pas à l'ouvrir, la lui rendit en disant: « Alors, ma Sœur, déliez donc vous-même. » Cette réforme est notée dans la carte de visite: « J'ai été fort édifié, dit le Nonce, de l'acte de généreux détachement que vous avez toutes fait en renonçant à vos pécules particuliers pour rétablir la vie parfaitement commune. A l'avenir donc, très chères filles en Jésus-Christ, les fruits de vos travaux, l'argent qui pourrait vous être donné, les revenus des pensions particulières, en un mot, tout ce qui servait à former le pécule, entrera dans la bourse commune, et celle-ci servira à vous fournir les choses que vous vous procuriez précédemment par le pécule. » L'Abbesse désirait retrouver la direction spirituelle de l'Ordre de Cîteaux; de nouveau, elle se tourna vers Mehrerau. On lui répondit que le nombre des Pères était insuffisant, qu'ils ignoraient presque tous la langue française et qu'on verrait plus tard la possibilité d'accéder à sa demande.

Vers 1864, lors de la dernière visite de Mgr Bovieri, la communauté se composait de treize Sœurs choristes, cinq Sœurs converses, une novice choriste et deux novices converses. Le recrutement se faisait péniblement et la pauvreté était si grande que Mgr Marilley, évêque du diocèse, nommé visiteur du couvent par le Nonce apostolique, conçut alors le projet de réunir la Fille-Dieu à la Maigrauge. Toutefois, il ne voulut rien précipiter et le plan ne reçut pas d'exécution. En 1865, le 8 novembre, entraient au noviciat Alphonsine Menétrey de Chavannes-les-Forts, la future Abbesse du monastère, et Fanchette Peiry de Treyvaux, deux sujets de choix qui furent placés sous la direction de Sœur Cécile Buchilly, nommée maîtresse des novices à l'instigation de Mgr Marilley, qui avait remarqué ses grandes qualités naturelles et ses vertus. Le 6 août 1867, les deux novices faisaient profession; l'une était devenue la Sœur Lutgarde et l'autre la Sœur Robert. Elles étaient parmi les ferventes qui aspiraient à une ré-

forme de la communauté. Dans sa visite de 1871, l'évêque du diocèse trouve naturellement les religieuses dans une extrême indigence ; elles sont à peine à l'abri des intempéries, car les bâtiments sont complètement délabrés. Il leur envoie alors le Père Hartmann de la Compagnie de Jésus, religieux zélé et administrateur compétent. Sans appauvrir encore le couvent, il réussit, entre 1872 et 1875, à réparer l'église et une partie des bâtiments claustraux. En 1874, la nonciature en Suisse ayant été supprimée, la juridiction sur la Fille-Dieu passa à l'évêque du diocèse de Lausanne qui la reçut à titre personnel et par un rescrit particulier du Saint-Siège. L'évêque remplissait donc les fonctions d'un Père Immédiat et d'un visiteur. Mais il ne pouvait pas donner à la communauté tout le temps qui eût été nécessaire ; ses nombreuses occupations l'empêchaient d'en suivre de près la marche. Plus que jamais, les religieuses regardèrent vers Mehrerau. Les rapports entre l'Abbé et le couvent de Romont se limitaient à l'envoi régulier du directoire de l'office divin, à la communication officielle de certains documents délivrés par la cour de Rome. Ainsi, au mois de mars 1874, le Pape Pie IX accordait à l'Abbé de Mehrerau, pour sa congrégation, une indulgence plénière à gagner au jour de la fête du Bienheureux Eugène III ; la Fille-Dieu était mentionnée dans le bref pontifical et participa de ce fait au privilège.

L'année 1877 est marquée par un événement qui attrista la communauté en pleine voie de relèvement. Il y avait dans la maison une religieuse, sans vocation probablement, qui avait été admise à la profession contre le gré des Supérieures et sous la pression du directeur, Dom Moret. Elle sema la discorde dans le couvent ; en 1877, ses intrigues arrivèrent à leur comble et Mgr Marilley, consulté sur le cas, ordonna d'expulser immédiatement la Sœur en question. Sollicitée de choisir entre la soumission complète et la sortie, elle se prononça pour cette dernière et quitta la Fille-Dieu le 11 décembre 1877. Elle s'appliqua, pour justifier son retour dans le monde, à jeter le discrédit sur la

maison, répandit des calomnies auxquelles peu de gens prêtèrent attention. Par ses excès de langage, elle fit elle-même son propre procès. Pendant ce temps, ses anciennes compagnes priaient pour son retour; elles devaient être exaucées. Ce départ mit la communauté à l'aise. Un groupe de neuf religieuses choristes, dont les principales étaient Mère Cécile, Mère Lutgarde et Mère Robert, était bien décidé à faire revivre la pratique intégrale de la Règle. Avec l'assentiment de l'Abbesse et du Père directeur, elles se mirent résolument à l'œuvre. A la prière, elles joignirent la mortification; elles prenaient souvent la discipline, mais toujours elles avaient soin de faire approuver ces pratiques de pénitence par leurs Supérieurs. Dès le 28 janvier 1878, le travail en commun fut rétabli dans une salle provisoire; toutes les religieuses choristes devaient s'y rendre, sauf celles que leurs fonctions retenaient ailleurs. Les objets confectionnés étaient remis à la cellière qui se chargeait de les vendre au profit du monastère. L'instruction et la formation des Sœurs converses, qui avaient été quelque peu négligées à cause du manque de personnes, préoccupèrent les Supérieures qui y pourvurent chaque dimanche. On respecta mieux quelques points du cérémonial relatif à l'entrée au chœur pour le chant de l'office divin, à la sortie du réfectoire, etc... Le 13 juillet 1879, l'Abbesse Caroline Perrier autorisait le rétablissement du vestiaire commun. Peu après, on abandonna un usage qui s'était glissé dans la communauté après la suppression du pécule. L'Abbesse recueillait l'argent provenant de la vente des petits travaux manuels comme aussi des pensions particulières; elle en disposait pour subvenir aux nécessités personnelles des religieuses. Parfois, celles qui avaient versé une somme plus forte se montraient exigeantes; d'autres, au contraire, que leur emploi empêchait de s'occuper de la fabrication d'objets destinés à la vente, avaient à souffrir de privations. La Supérieure, pour mettre fin à ces ennuis et en vue de la pratique fidèle de la pauvreté, se décida à verser ce dépôt dans la caisse

commune ; de cette façon, tous les membres de la communauté pourraient en bénéficier. A table, chaque Sœur avait son tiroir ; souvent elle y déposait son couvert et les restes des portions qu'elle réservait pour le repas suivant. Celles qui s'efforçaient de revenir à la pauvreté intégrale purent abandonner cet usage ; toutefois, on se garda bien d'imposer à toutes ce renoncement. De même, la coutume s'était introduite de servir au réfectoire, pendant l'Avent, le dimanche, le mardi et le jeudi, deux viandes et deux légumes ; c'était une transgression des constitutions qui interdisent pendant l'Avent l'usage des aliments gras. Les jeunes religieuses sollicitèrent de l'Abbesse la permission de reprendre l'abstinence commandée. Madame Caroline Perrier accéda à ce désir et prêcha d'exemple. Les anciennes Sœurs ne furent pas contraintes de se ranger au nouvel ordre de choses ; mais, librement, elles imitèrent leurs cadettes. Il faut remarquer avec quel esprit de charité les quelques moniales avides d'une vie plus conforme aux exigences de l'Ordre introduisirent des réformes ; avec une grande compréhension de l'état de la communauté, elles ne voulurent jamais obliger toutes leurs compagnes à les suivre. Elles attendaient patiemment que leur exemple portât des fruits ; elles n'attendirent d'ailleurs jamais long-temps. Les intérêts matériels n'étaient pas négligés non plus. L'interdiction d'accepter des novices, portée en 1848, avait amené les religieuses à recourir, pour les lessives, aux services de quelques femmes du voisinage qu'on introduisait dans la clôture ; des Sœurs choristes s'offrirent à les remplacer. Peu à peu, elles se chargèrent encore de l'entretien du linge d'église des paroisses environnantes. Elles se mirent aussi à tisser et à fabriquer le pain ; une Sœur choriste s'attacha même à réparer d'abord, puis à confectionner les souliers. Une Sœur converse apprit le métier : c'est l'origine de la cordonnerie du monastère.

Au milieu de ces réformes partielles, mais soutenues, on n'oubliait pas que la Fille-Dieu était encore orpheline. La pensée du rattachement à l'Ordre surgissait au moins

de temps en temps. Le 25 septembre 1879, une démarche était tentée pour obtenir comme visiteur régulier l'Abbé de Wettingen-Mehrerau. Ce dernier fit répondre que l'évêque du diocèse devrait essayer de solliciter de Rome cette faveur. Les choses en restèrent là. La Maigrauge, qui avait formulé la même demande, n'eut pas plus de succès.

Vers la fin de l'année 1879, le siège épiscopal de Lausanne devenait vacant par la démission de Mgr Marilley qui eut pour successeur Mgr Cosandey. Le 12 mars 1880, Mgr Agnozzi, ancien Nonce en Suisse, avertissait l'Abbesse de la Fille-Dieu qu'il venait de donner au nouvel évêque délégation pour visiter les monastères de son diocèse soumis directement au Saint-Siège. Dès le début de son épiscopat, Mgr Cosandey fut prévenu contre la communauté. La religieuse qui avait quitté le couvent sur l'ordre de Mgr Marilley s'était rendue à l'évêché pour plaider sa cause et se justifier à sa façon ; elle avait obtenu audience et le Supérieur ecclésiastique avait dans l'esprit les rapports de la malheureuse. En outre, la pauvreté régnait encore à la Fille-Dieu. Il n'en fallait pas davantage pour que l'existence de l'abbaye fût remise en question. L'évêque songeait de nouveau à une fusion éventuelle avec la Maigrauge. Il s'en vint faire la visite canonique sans avouer ouvertement son projet. Mais il déclara à quelques religieuses qui l'accompagnaient dans la visite de la clôture « qu'il ne voyait pas trop quelle gloire pouvait procurer à Dieu une maison religieuse où la Règle n'était pas observée. » Cependant, l'évêque ne voulut pas prendre une décision aussi grave sans consulter le directeur de la communauté. Le Père Hartmann le renseigna sur la régularité de la vie monastique, sur les réformes introduites depuis quelques années, sur les heureux résultats obtenus en vue du retour à l'observation fidèle de la Règle. Ces déclarations ouvrirent les yeux de l'évêque qui, après avoir interrogé chaque religieuse, quitta le monastère avec une impression différente de celle qui l'animait à son arrivée. Les faits avaient démenti les accusations portées par la pauvre religieuse.

D'autres membres du clergé, en particulier le Père Albert de Weck, de la Compagnie de Jésus, qui devait être un jour directeur de la Fille-Dieu, le dissuadèrent de mettre à exécution la fusion de notre abbaye avec celle de la Magrauge. Il abandonna son projet et entreprit même des démarches auprès de l'Abbé de Mehrerau en vue du rattachement des deux couvents de cisterciennes à l'Ordre de Cîteaux. Au mois d'août 1882, il accomplissait sa deuxième visite canonique, avec un visage plus ensoleillé que la première fois; il témoigna aux religieuses une grande bonté et exprima sa satisfaction spéciale de voir l'observance se relever. Les Sœurs Cécile et Lutgarde avaient conquis sa confiance. Mais deux mois plus tard, Mgr Cosandey rendait son âme à Dieu; la Fille-Dieu perdait un Supérieur dont la bienveillance lui était acquise. Le directeur, rassurant la communauté inquiète pour l'avenir, disait: « Le Saint-Esprit ne meurt pas. »

Pendant les années d'épreuves, l'œuvre de la réforme n'avait pas été interrompue. Pendant l'année 1880, on s'était occupé du chapitre des coulpes. L'accusation des fautes commises contre l'observance régulière et contre les ordonnances des Supérieurs était incomplète. Quelques Sœurs sollicitèrent de l'Abbesse la permission de lire au chapitre un article traitant des fautes dont on doit s'accuser au chapitre des coulpes et de la manière de le faire. Elles obtinrent l'autorisation demandée et la lecture fut répétée pendant trois jours consécutifs; elle porta ses fruits et l'accusation se fit conformément à l'esprit de la Règle. Par contre, la Mère Caroline Perrier jugea prudent de remettre à plus tard le rétablissement des proclamations au chapitre. La même année encore, on supprima une coutume relative à la présentation des novices aux suffrages de la communauté pour la vêteure et pour la profession. Au lieu de s'en tenir aux règles établies dans les constitutions, on obligeait les novices à se rendre, la veille de leur présentation, auprès de chaque religieuse dont elles devaient solliciter la grâce d'être admises à la vêteure ou à la profes-

sion. Quelques Sœurs profitaient de cette occasion pour faire à leurs jeunes compagnes des remarques et même pour critiquer les Supérieurs. On devine que de tels agissements pouvaient être le point de départ de gros ennuis ; l'Abbesse, à la prière de quelques moniales, abolit cette habitude et déclara qu'on respecterait désormais les règles formulées à ce sujet. En 1881, la réforme porta sur le costume. Les Sœurs se renseignèrent auprès d'un religieux d'Hautecombe alors occupé à recueillir les anciennes traditions de l'Ordre. Mais il n'avait trouvé aucun document permettant de reconstituer l'habit des moniales de Tart. La tradition devait par conséquent faire règle. On s'adressa donc à une communauté de cisterciennes réformées qui fournirent un modèle de leur costume avec un livre des Us. A la Fille-Dieu, on confectionna des costumes selon l'exemplaire reçu et le 16 juillet 1881, pour la fête de saint Etienne Harding, l'Abbesse et ses filles revêtirent le véritable habit cistercien. Quelques religieuses, que toutes ces « nouveautés » énervaient quelque peu, voulurent conserver leur ancien costume ; elles récriminèrent pendant une quinzaine de jours, puis elles se mirent au ton général. Le directeur, qui était alors M. le doyen Raboud, contribua beaucoup au succès de cette réforme. Il s'était chargé de traiter la question avec l'évêché dont il fallait obtenir l'autorisation. Le vicaire général ne le reçut pas le sourire aux lèvres et trouva drôle qu'un doyen s'occupât d'une chose d'aussi faible importance que le costume des religieuses. Mais le bon directeur, qui avait à cœur la ferveur de la communauté, ne s'émut pas et il revint en riant de cette aventure. On s'attaqua ensuite aux cellules dans lesquelles on établit l'uniformité en demandant aux religieuses de faire le sacrifice des objets superflus qu'elles y conservaient. La porte, désormais, en resta toujours ouverte ; les Supérieures pouvaient pénétrer dans les chambres librement. On invita aussi les Sœurs qui possédaient des livres, avec la permission de la Supérieure, de s'en dessaisir pour former une bibliothèque. Une bibliothécaire

fut préposée au service de la distribution des ouvrages, selon les règles en usage. Le parloir était de moins en moins fréquenté ; les visites inutiles devinrent de rares exceptions. Les parloirs, du reste, étaient fermés à clef ; on ne pouvait les ouvrir que sur l'autorisation expresse de l'Abbesse. Un nouveau pas dans la pauvreté fut accompli lorsqu'on remplaça les bouteilles et les verres du réfectoire par des pots et des tasses uniformes en terre cuite. Autrefois les communautés connaissaient toutes le pot d'étain dont la capacité était proportionnée à la mesure de vin permise par la Règle. Les pots ne purent pas être remplacés par leurs pareils et la verrerie était contraire aux usages monastiques. Ainsi donc la communauté, par des réformes sages et introduites lentement, revenait à la fidèle observation de la Règle cistercienne. Les jeunes moniales, qu'un esprit de ferveur animait, surent avoir patience et comprirent que la brusquerie ne servirait à rien ; elles ne voulurent pas avoir l'air de faire la leçon à leurs aînées.

L'année 1883 revêt une grande importance dans l'histoire de la Fille-Dieu. Sur le siège épiscopal de Lausanne monta Mgr Mermillod. Au mois de juin il apportait sa première bénédiction aux religieuses de Romont. C'est lui qui nomma directeur le Père Albert de Weck de la Compagnie de Jésus. Au mois de décembre, il recevait la démission de l'Abbesse Caroline Perrier et le 23 décembre, il présidait l'élection de la nouvelle Abbesse. Les voix se partagèrent entre Sœur Cécile Buchilly et Sœur Lutgarde Menétrey. Au second tour de scrutin, cette dernière remporta la majorité. Elle ne s'attendait pas du tout à cet événement ; elle avait préparé, comme cellière, la fête de l'élection avec beaucoup de soin et d'empressement, sans songer qu'elle pourrait être choisie. Aussi se jeta-t-elle aux pieds de l'évêque, le suppliant avec larmes de ne pas confirmer cette élection ; elle dut pourtant se soumettre. Mais après la cérémonie, elle tenta une seconde démarche pour obtenir un nouveau scrutin. Elle ne pouvait pas accepter sa charge, car elle était la religieuse la plus indigne de

la communauté. L'évêque, inébranlable, lui dit pour la consoler: « Ma fille, à Nazareth, était-ce le plus digne qui commandait ? C'était l'humble Joseph qui commandait ; Jésus et Marie obéissaient ». Mère Lutgarde n'eut rien à répondre. Mgr Mermillod la bénit encore une fois en ajoutant: « Oui, ma fille, à la Fille-Dieu ce sera comme à Nazareth, ce sera la moins digne qui commandera. » On s'occupa ensuite d'obtenir la confirmation de cette élection par le Général de l'Ordre. Le 24 janvier 1884, la Révérende Mère Lutgarde recevait la bénédiction abbatiale des mains de Mgr Mermillod. Au moment de passer l'anneau au doigt de l'Abbesse, l'évêque sortit un anneau dont il voulait faire hommage à celle qu'il appela toujours sa « chère fille ». Mais cet anneau était trop grand et coulait du doigt de l'élue. Pour l'arrêter, Sa Grandeur enfila encore dans le doigt l'anneau qui avait été préparé par les Sœurs pour la cérémonie. L'évêque prononça lui-même le sermon de circonstance. « Une des plus grandes joies qu'ait éprouvées le cœur de votre évêque depuis le commencement de son règne épiscopal aura été la fête qui nous réunit en ce jour. Il y a peu de temps, la vénérable Abbesse, qui a gouverné sagement pendant 34 années cette sainte maison, nous priait de la décharger du lourd fardeau de responsabilités qui pesait sur elle et que son grand âge la mettait dans l'impossibilité de porter plus longtemps. Nous sommes accouru et sous nos yeux les saintes filles de ce monastère ont procédé à l'élection d'une nouvelle Mère. O mes filles, que de consolations vous avez apportées à notre cœur d'évêque ce jour-là ! Oui, nous avons admiré avec quel esprit de foi vous veniez, l'une après l'autre, apporter votre vote. Quand le résultat fut proclamé, quel touchant spectacle s'est présenté à nos regards ! Toutes ces religieuses versaient des larmes de joie ; une seule, vous, chère fille, à qui les suffrages de vos compagnes conféraient cette haute dignité, à laquelle vous n'aviez jamais songé, vous versiez des larmes amères. Que ne l'avez-vous vue et entendue comme nous, lorsque, effrayée du fardeau qui lui tombait sur les épaules,

avec toutes les marques d'une sincère et profonde douleur, elle s'est jetée à nos pieds et nous a dit ces paroles pleines d'une admirable humilité: « Monseigneur, épargnez-moi, je ne suis pas digne de remplir des fonctions aussi importantes ; je pratique d'une manière si imparfaite les vertus qui me sont imposées personnellement ; comment donc conduirais-je tant d'âmes à la sainteté ? Monseigneur, au nom du Sacré-Cœur, je vous en supplie et vous en conjure, ne ratifiez point cette élection. Grâce, Monseigneur, grâce et pitié pour mon indignité ! Oh ! éloignez de moi ce calice. » Emu nous-même jusqu'aux larmes, nous allions condescendre à ses désirs, céder à ses instantes prières, lorsque, après avoir imploré auparavant les lumières de l'Esprit-Saint, nous reconnûmes que ce choix était vraiment l'œuvre de Dieu. L'humilité de l'élue en était une preuve. En vertu de l'autorité qui nous a été donnée sur ce couvent par le Saint-Siège, en vertu de l'obéissance que la Sœur Lutgarde a jurée en y entrant, nous lui avons imposé cette charge. C'est alors que se révéla la vraie servante du Seigneur. Ce que l'humilité refusait, l'obéissance l'accepta. Sœur Lutgarde prononça le *fiat voluntas tua*, cette grande parole qui exprime toute la résignation de l'âme chrétienne. Alors, il nous a été donné de voir s'incliner humblement devant la nouvelle Abbesse, celles qui, par leurs vertus et leurs mérites, pouvaient prétendre au gouvernement de la communauté. Et nous quittâmes cette maison, en rendant à Dieu mille actions de grâces pour la joie que nous éprouvions d'être le pasteur de telles brebis.

Nous sommes revenu aujourd'hui pour sacrer cette jeune Abbesse. Vous tous, pieux fidèles, qui avez suivi d'un regard ému la touchante cérémonie qui vient de se passer sous nos yeux, vous avez vu quelle pompe et quelles magnificences l'Eglise catholique déploie dans cette cérémonie solennelle. Vous avez vu la chère élue entrer dans cette église accompagnée de ses Sœurs. Elle a juré d'être fidèle et obéissante à saint Pierre apôtre, à la sainte Eglise romaine, à notre Saint Père le Pape Léon XIII et à nous

son délégué, selon la Règle de son Père saint Benoît et les constitutions de l'Ordre. Elle s'est prosternée au pied de l'autel sur les dalles de l'église, la face contre terre, dans le sentiment de son abaissement et de son indignité. Nous avons alors, tous ensemble, supplié les Trois Personnes de l'adorable Trinité d'avoir pitié d'elle ; puis nous avons appelé sur elle les bénédictions de toute la cour céleste. Nous avons invoqué la Reine des vierges et des monastères, les saints Anges, les Patriarches et les Prophètes, les Apôtres et les Evangélistes, les Saints Martyrs, les Saints Pontifes et Confesseurs, en particulier saint Benoît, le fondateur de l'Ordre, et saint Bernard qui en a été le Père très illustre ; nous avons imploré les saintes Vierges et les saintes Femmes, en particulier sainte Lutgarde. Puis un cri s'est échappé de toutes nos poitrines : « Soyez-nous propice, épargnez-nous, Seigneur » ; et avant d'adresser au ciel cette sublime invocation : Fils de Dieu, nous vous en prions, écoutez-nous, le Pontife s'est levé et, tourné vers l'élue prosternée, il a dit : « Daignez bénir l'élue ici présente, nous vous en prions, écoutez-nous. » Ces magnifiques prières terminées, celle qui était descendue si bas, se relève et vient s'agenouiller à mes pieds. Je lui présente le livre de la sainte Règle afin qu'elle la fasse observer par ses futurs enfants, qu'elle ne souffre pas qu'on y fasse la moindre altération, mais qu'elle conserve ce précieux dépôt pour le transmettre intact à celle qui sera appelée à lui succéder. Elle reçoit alors de nos mains, un à un, comme un jeune lévite qui gravit une à une les marches de l'autel du Seigneur, tous les insignes du pouvoir qui lui est confié. Vous avez vu que nous avons passé à son doigt, comme à une jeune fiancée, l'anneau nuptial qui la lie à jamais à Jésus son royal Epoux. Vous avez vu que nous avons suspendu à sa poitrine le signe de notre Rédemption, la Croix, qu'elle doit avoir constamment sous les yeux, et plus encore dans le cœur afin que cette croix lui rappelle la parole du Christ : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et me suive. » Nous lui

avons mis dans les mains la crosse, emblème de l'autorité qu'elle possèdera désormais et de la maternelle sollicitude dont elle doit entourer les âmes qui lui sont confiées, ce bâton avec lequel elle tracera pour ses filles un sillon droit dans les champs difficiles de la sainteté. Vous avez vu enfin que nous avons jeté sur elle un grand voile noir: c'est l'emblème de la clôture qu'elle doit observer et faire observer scrupuleusement. Comme ce voile la cache à tous les regards, il la fait souvenir aussi qu'elle ne doit pas fixer ses yeux sur le monde auquel elle a renoncé. Enfin elle a reçu seule Jésus-Hostie.

Pourquoi l'Eglise catholique apporte-t-elle dans ces cérémonies tant de majesté, d'ampleur et de solennité ? C'est à cause de leur profond symbolisme et des grandes pensées qu'elles rappellent; c'est que la sainte Eglise comprend ce qu'est un monastère. Un monastère, ah ! c'est le paradis terrestre retrouvé. Qu'était-ce que le paradis terrestre ? C'était l'absence du mal, c'était le règne de l'âme sur le corps, c'était la paix et l'union des coeurs, toutes choses qu'on ne trouve à un certain degré que dans les familles religieuses. Un monastère c'est encore une assemblée d'âmes qui renoncent aux jouissances du monde, qui flagellent leurs sens, macèrent leurs corps et trouvent dans la pénitence des joies surnaturelles et des consolations divines. Oui, mes filles, dans les courtes visites que j'ai eu la consolation de vous faire, je vous ai vues heureuses, aimant votre vocation portant avec joie le joug de la discipline régulière. Votre couche est dure, vos heures de sommeil sont comptées, vos jeûnes fréquents, vos abstinences presque permanentes. Toute votre vie est austère, mais vous aimez votre pénitence, vous chérissez votre austérité. Tant de renoncements imposés à d'innocentes créatures contrebalaçent les péchés des hommes. Aussi les monastères sont-ils comme des paratonnerres pour les villes près desquelles ils sont situés; ils forment un concert de voix qui appellent les bénédictions de Dieu sur l'Eglise et les peuples. Heureux le sol qui porte ces murailles bénies ! Si cette mission fut bien remplie

par les pieuses filles de saint Bernard qui, depuis bien des siècles, se succèdent dans cette antique abbaye, le concours à cette fête des populations environnantes le dit assez. Vous tous qui nous entendez, qui êtes accourus dans cette enceinte trop étroite, et qui témoignez par votre présence, votre respectueuse sympathie à cette chère communauté, continuez-lui votre affectueux attachement. Cette maison de prières a tous les titres à votre affection. Habitants de Romont, du haut de vos collines, vous aimez à entendre la cloche de ce monastère. Tant de fois par jour, elle vous dit que des âmes religieuses font incessamment monter vers le ciel le pur encens des plus saintes prières et attirent sur vos campagnes la rosée des bénédictions divines. Habitants de cette paroisse de Villaz-St-Pierre, de laquelle relève cette maison, et vous, habitants des villages des alentours, vous aimez, vous aussi, ce pieux asile qui est pour vous une source intarissable des grâces les plus précieuses. Ne vous bornez pas à des sentiments. N'oubliez pas qu'aux grâces correspondent des obligations. Il est une œuvre sublime que vous pouvez accomplir ; vous devez avoir à cœur de promouvoir dans chaque famille des vocations religieuses. Vous, parents chrétiens, réservez pour Dieu les prémices de vos familles ; faites la part du Bon Dieu et donnez des épouses à Jésus. Que chaque jour des créatures aimées sortent des chaumières comme des palais, des châteaux comme des ateliers, pour offrir à Dieu leur cœur, leur âme, leur corps virginal, leur tendresse et leur vie.

Et vous, parents de cette jeune Abbesse, encore tout émus et attendris par la touchante cérémonie dont elle a été l'objet, soyez dignes de vos pieux ancêtres ; contribuez de votre part à l'accroissement de ce monastère. Si vos frères défunts avaient eu moins de générosité, vous, les survivants de cette belle famille, vous n'auriez pas la consolation et l'honneur de la voir aujourd'hui élevée à cette dignité. Et maintenant, vénérable Abbesse qui avez si dignement régné sur ce cloître, laissez-nous vous assurer

en terminant de notre religieuse sympathie. Lorsque l'âge et les infirmités vous ont engagée à résigner les honneurs et l'autorité, nous vous avons vue, au milieu des larmes de vos filles, déposer à nos pieds avec une humilité touchante, les clefs et les sceaux du monastère. Vous, jeune et chère Abbesse, marchez avec confiance dans le sillon que vous a tracé celle qui vous a précédée dans le gouvernement du monastère. Elle a vu passer bien des orages, et néanmoins, durant cette période de tourmente révolutionnaire, elle a su, au milieu des dangers et des écueils, diriger sagement sa communauté. Vous aussi, vous aurez des croix ; il faut vous y attendre, mais vous vous montrerez forte sous la croix. N'oubliez jamais vos serments de ce jour ; joignez à la douceur la fermeté ; soyez rigoureuse et miséricordieuse tout à la fois. Et surtout aimez d'une égale tendresse tous les enfants que le ciel vous confie.

Vous, chères filles, entourez votre nouvelle Mère d'une soumission et d'un attachement à toute épreuve. Toutes, souvenez-vous que votre évêque vous chérit et qu'il sera toujours prêt à vous aider de ses conseils ; toutes soyez bénies de votre Père. Soyez bénie, vous la première, jeune Abbesse, de toutes les bénédictions de l'Eglise par qui vous avez été consacrée. Soyez bénie par votre évêque qui est venu à vous au nom de l'Eglise et du Souverain Pontife. Votre digne père vous bénit aussi du haut du ciel. Tous, nous avons prié pour vous. Vos Sœurs ont supplié le Ciel de vous accorder les grâces et les forces nécessaires pour gouverner saintement leur communauté. Votre évêque a prié pour vous ; pour vous, il a offert l'adorable sacrifice de la messe ; c'est pour vous que le Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ a coulé sur l'autel. Il a prié pour vous ce digne représentant de la première autorité qui soit au monde¹. Il a prié pour vous, votre pieux directeur ; il vous aidera de ses conseils et de son dévouement.

¹ Mgr Savoy, protonotaire apostolique.

Ce pieux clergé qui vous entoure pour vous donner une marque de son estime a prié pour vous. Il a prié pour vous ce vénérable fils de saint François ; elle a prié pour vous cette nombreuse assistance qui a suivi dans un saint recueillement les détails de cette belle cérémonie.

Allez, maintenant, allez rejoindre vos filles qui vous attendent ; Dieu sera avec vous, la Vierge Marie, première Abbesse de ce monastère, sera avec vous ; votre Ange Gardien vous accompagnera ; saint Robert de Molesme, saint Albéric, saint Etienne et surtout saint Bernard vous protègeront ; sainte Lutgarde, votre illustre Patronne, vous couvrira de sa protection. Marchez donc avec confiance jusqu'au jour où l'Epoux céleste, vous appelant aux noces éternelles, vous adressera ces consolantes paroles : Courage, bonne et fidèle servante, entrez dans la joie du Seigneur. »

Ce fut grande fête au monastère ; mais la journée fut assombrie par l'accident qui frappa l'Abbesse démissionnaire, Caroline Perrier. Elle avait revendiqué l'honneur d'accompagner à l'autel celle qui lui succédait ; elle supporta bien les fatigues de la cérémonie et descendit au réfectoire pour le repas. Au sortir des vêpres, on la trouva étendue dans sa chambre, baignée dans son sang. Une attaque d'apoplexie l'avait surprise et, en tombant, elle avait heurté l'angle de la cheminée. Mgr Mermillod lui-même lui administra l'Extrême-Onction. La bonne Mère survécut quelques semaines à cet accident.

Il convient de placer ici une courte biographie de l'Abbesse Lutgarde Menétrey. Elle naquit à Chavannes-les-Forts, le 23 mars 1845. Elle reçut au baptême le nom d'Alphonsine. Marguerite Bays de la Pierraz fut sa marraine ; c'était une personne de grande vertu que son entourage vénérait comme une sainte. Entre elles, elles ne s'appelaient que « Filleule » et « Marraine »¹. « Le jour, écrit Mgr Ems, où elle porta sur les fonts-baptismaux la petite

¹ Ems Louis, Mgr, *La Servante de Dieu Marguerite Bays de la Pierraz*. Fribourg 1931, p. 28, note 1.

enfant qui, trente cinq ans plus tard, devait prendre le gouvernement de la Fille-Dieu, Marguerite demanda à Dieu pour sa filleule la grâce de la vocation religieuse. L'enfant grandit, devint jeune fille, sans que jamais la marraine, par un seul mot, lui parlât de la vie religieuse. Elle ne voulait pas devancer la grâce. Et même lorsque la jeune fille tourna ses regards vers le monde, la marraine garda le silence. Aux porteurs de nouvelles qui lui racontaient que sa filleule acceptait tel ou tel parti, que tout était convenu pour un prochain mariage, elle répondait en souriant: « Alphonsine est assurée de sa vocation; elle prendra un époux et son choix sera le meilleur. » Lorsque la jeune fille vint un jour, attirée par la grâce, découvrir à sa marraine l'attrait qui la poussait vers le cloître, mais la laissait encore indécise sur le choix du monastère, Marguerite, gardant toujours le silence, lui proposa un pèlerinage à Einsiedeln. Elles partirent ensemble. Marguerite passa une grande partie de la nuit en prière dans la Sainte Chapelle. On revint. En route, la jeune fille dit à sa marraine: « Que faire et où aller? La Sainte Vierge ne m'a rien dit. Il me semble pourtant qu'il me faut essayer à la Fille-Dieu. » « Allez, lui répondit Marguerite, vous ferez plus qu'essayer. » Lorsque, deux ans plus tard, la jeune fille fit ses vœux sous le nom de Sœur Lutgarde, la marraine, enfin, découvrit à la jeune professe la demande qu'elle avait faite à Dieu au jour de son baptême¹. Marguerite Bays était favorisée de grâces extraordinaires et reçut les stigmates. Elle venait souvent à la Fille-Dieu; le Révérend Père Hartmann, directeur, à qui elle s'adressait durant ses retraites, a pu dire: « Marguerite est une sainte, oui, une vraie sainte; vous vous rappellerez de ce que je vous dis: elle montera plus tard sur les autels. »² De 1867 à 1878, elle fit chaque année une retraite au monastère; l'évêque du diocèse,

¹ Ems Louis, Mgr, op. cit., p. 34-35.

² Ibid., p. 11.

Mgr Marilley, lui avait accordé la permission d'entrer en clôture chaque fois qu'elle le voudrait; les religieuses en étaient fort heureuses et s'arrangeaient toujours pour la rencontrer sur leur chemin. Elles étaient persuadées de sa sainteté. Et pourtant la Servante de Dieu se croyait très indigne de se trouver au milieu de la communauté. Un jour, le Révérend Père Hartmann, à qui elle avait confié ce sentiment, lui répondit: « Rassurez-vous, ma fille, tout n'est pas dans la robe blanche¹. » « Que j'ai été humiliée, disait-elle un jour à la Révérende Mère Abbesse, figurez-vous qu'une vénérable ancienne Sœur est venue se recommander à mes prières. J'aurais voulu rentrer sous terre². » Quand les Supérieures du couvent avaient un doute sur la vocation d'une novice, elles soumettaient le cas à Marguerite³. Enfin, la « marraine » avait prédit ce que serait un jour sa « filleule ». « Une nuit du jeudi au vendredi, durant laquelle Marguerite, à la Fille-Dieu, souffrait incompréhensiblement, Mère Lutgarde, sa filleule, veillait auprès de son lit. Elle lui confia sa peine au sujet de certains points de l'observance qui n'étaient plus en vigueur; elle lui exprima le désir, partagé par quelques Sœurs, de revenir à une plus exacte régularité. La stigmatisée ne répondit d'abord rien. Après un long silence, elle appela cependant Mère Lutgarde et lui dit: « Filleule, ne vous faites pas de peine; ayez patience; soyez courageuse; viendra un temps où vous pratiquerez votre Règle tout comme vous le voudrez⁴. » Dans une autre occasion, la maîtresse des novices exprimait aussi à Marguerite le désir d'observer pleinement la Règle de saint Bernard. « Soyez tranquille et ayez bon courage, répondit celle-ci, le Bon Dieu vous prépare quelqu'un qui réalisera pleinement vos vues; vous arriverez à pratiquer parfaitement votre Règle⁵. » La

¹ Ibid., p. 16.

² Ibid., p. 15.

³ Ibid., p. 32.

⁴ Ems Louis, Mgr, op. cit., p. 33.

⁵ Ibid., p. 33-34.

Servante de Dieu mourut le 27 juin 1879 et elle fut enterrée dans le cimetière de Siviriez. Le 16 mai 1929, ses restes étaient exhumés et déposés dans un coffret confié aux Sœurs de la Fille-Dieu qui lavèrent les ossements. En lavant le crâne, elles découvrirent la cervelle intacte et les linges avec lesquels elles essuyèrent le crâne apparurent teints de sang. Puis les ossements furent replacés dans le coffret auquel, le 10 juin 1929, on apposa les sceaux, après en avoir retiré le crâne et la cervelle. Ce coffret fut déposé dans un caveau sous le porche de l'église de Siviriez. La cause de Marguerite Bays est introduite à Rome.

Avec une telle conseillère et protectrice, Alphonsine Menétry pouvait suivre sans crainte la voix de Dieu qui l'appelait au couvent. Elle y entra le 8 novembre 1865 ; le 23 juillet de l'année suivante, elle revêtait l'habit des novices choristes, et le 6 août 1867, elle faisait sa profession religieuse. Elle était devenue la Sœur Marie-Lutgarde. Douée de grands talents naturels et de solides vertus, elle conquit la confiance de ses Supérieures qui la nommèrent Procureuse. Pendant qu'elle exerçait cette charge, elle fit une maladie grave dont elle fut guérie par l'intercession de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Nous savons déjà qu'elle était du nombre de ces jeunes religieuses ferventes qui désiraient un retour à l'observance primitive de Cîteaux. Elle devait être l'agent principal de cette réforme ; elle était ce « quelqu'un » que Dieu préparait et dont avait parlé la « marraine ». Le 23 décembre 1883, à la suite de la démission de la Révérende Mère Caroline Perrier, elle fut élue Abbesse de la Fille-Dieu. Ses larmes et ses supplications ne purent rien changer à la décision prise par la communauté ; le 24 janvier 1884, elle recevait la bénédiction abbatiale des mains de Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève. Pendant trente-six ans, elle sera l'âme de la maison. Sa grande œuvre fut l'affiliation de son abbaye à l'Ordre des cisterciens de la Stricte Observance dont nous allons poursuivre maintenant l'histoire. Les faits révéleront les vertus surnaturelles et les qualités

d'intelligence et de cœur de la Révérende Mère Lutgarde, sa grande prudence et sa patience héroïque au milieu des difficultés de toutes sortes qui s'amoncelèrent sous ses pas, sa soumission constante à la volonté de Dieu qui l'éprouva durement dans son corps et dans son âme, ce qui lui faisait dire: « Plus il m'en fait, le divin Maître, plus je l'aime. » A plus d'une reprise, la mort plana sur la grande Abbesse ; mais ses filles l'écartèrent par la prière. Dieu ne permit pas qu'elle laissât son œuvre inachevée. Elle était destinée à restaurer à la Fille-Dieu la vraie discipline cistercienne ; Marguerite Bays l'avait mystérieusement prédit.

(A suivre.)